BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 680

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

497 582 205 RCS Saint Etienne.
OPALODIS.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 37000.00 EUR.
Adresse : 1, Cours Antoine Guichard, 42000 Saint-Étienne.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 octobre 2022, les sociétés : L'IMMOBILIERE GROUPE CASINO, société par actions simplifiée au capital de 251.926.680 € dont le siège est sis 1, Cours Antoine Guichard, 42000 SAINT-ETIENNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 428 269 856, Et OPALODIS, société par actions simplifiée au capital de 37.000 € dont le siège est sis 1, Cours Antoine Guichard, 42000 SAINT-ETIENNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 497 582 205, ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société OPALODIS par la société L'IMMOBILIERE GROUPE CASINO. Les modalités sont les suivantes : 1°- l'actif total apporté s'élève à : 74.644,56 € - le total du passif pris en charge s'établit à : 120.958,84 € - l'actif net apporté est donc de : - 46.314,28 € 2°- La totalité des titres de la société OPALODIS étant détenue par la société L'IMMOBILIERE GROUPE CASINO, l'opération ne donnera pas lieu à augmentation de capital de la société absorbante. 3°- Les apports effectués par la société OPALODIS n'étant pas rémunérés par l'attribution de titres de la société L'IMMOBILIERE GROUPE CASINO, il n'a été établi aucun rapport d'échange. 4° - La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés par la société absorbée et la valeur nette comptable des actions de la société absorbée dont la société absorbante est propriétaire, soit -46.314,28 € constituera un mali de fusion. 5°- Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de SAINT-ETIENNE, le 20 octobre 2022..